

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît dix fois par an / Prix de l'abonnement pour les

N° 284

non-membres : 18 francs (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2)

Novembre 1988

Une perle de l'agence Reuter : « Des guérilleros afghans ont déclaré avoir *capturé* une base gouvernementale dans la vallée du Panjchir... Elle ne s'est probablement pas échappée assez vite !

Opportunisme

Nos chroniqueurs sportifs n'ont pas l'air de savoir que ce terme a un sens péjoratif : l'opportunisme consiste à utiliser les circonstances en transigeant au besoin avec les principes, ou en subordonnant ses principes à son intérêt momentané.

Ils croient louer un footballeur, par exemple, en le qualifiant d'« opportuniste ». Ce qu'ils veulent dire, c'est qu'il a le sens de l'opportunité. Et ce n'est pas du tout la même chose.

(Défense du français, N° 284, novembre 1988)

Consensus

Un consensus n'est rien d'autre qu'un accord. Mais le mot est plus redondant, plus savant, plus prétentieux. D'où son actuel succès, surtout parmi les politiciens.

Il peut être utile, à l'occasion, pour faire ressortir l'idée de consentement mutuel. Mais dans la plupart des cas, le terme d'accord est parfaitement adéquat.

(Défense du français, N° 284, novembre 1988)

Profil

Au sens figuré, on parle de profil psychologique (courbe établie d'après les résultats de tests), ou de profil médical (ensemble des caractères psychiques, anatomiques et physiologiques).

Par extension (1967), ce mot désigne l'esquisse psychologique d'une personne, notamment en ce qui concerne ses aptitudes professionnelles : un profil de directeur.

Ces indications suffisent à montrer combien l'usage du mot « profil » est souvent abusif.

(Défense du français, N° 284, novembre 1988)

« Black out »

Comme le relève la revue QUESTIONS DE FRANÇAIS VIVANT (publiée chaque trimestre par l'Atelier de vocabulaire de la Maison de la Francité à Bruxelles), l'anglais *black out*, à part son sens propre d'obscurcissement, peut signifier soit « silence », soit « consigne de silence ».

Le français est donc plus précis, de sorte qu'il y a double avantage à l'utiliser.

(Défense du français, N° 284, novembre 1988)

« Air conditionné »

« Cette expression a probablement surgi sous la plume d'un employé peu versé dans la langue de Shakespeare et à qui l'on avait donné à traduire un prospectus où figurait *air-conditionned*. Or une telle traduction constitue une faute grossière, car dans ce type de mot composé le premier terme indique le moyen mis en oeuvre pour obtenir le résultat indiqué par le second. Autrement dit, une traduction littérale serait « conditionné au moyen d'air », ce qui est excellemment exprimé en français par *climatisé*. » (DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE, N° 140).

(Défense du français, N° 284, novembre 1988)

« A Le Plessis »

Le JOURNAL DE LA CONSTRUCTION, dans son numéro du 1^{er} octobre, a parlé d'une société française ayant son siège « à Le Plessis-Belleville ».

Est-ce que ce journal parlerait de même d'une entreprise fixée « à Le Locle » ?

La règle est de contracter la préposition pour les noms de lieux commençant par *Le* ou *Les* : aller au Caire, avoir son siège au Plessis ; venir du Bouveret, des Bayards.

(Défense du français, N° 284, novembre 1988)